ÉDITORIAL

De bonnes nouvelles !

Sachons apprécier les bonnes nouvelles quand elles arrivent !

Tout d'abord, cette suppression de l'ISF annoncée à notre colloque du 18 mars par Bruno Le Maire et Benoît Apparu, porte-parole d'Alain Juppé. Contrairement aux promesses habituelles des candidats aux élections, celle-ci résulte d'un arbitrage et d'une réflexion.

Benoît Apparu a en effet annoncé, en cas de victoire à l'élection présidentielle, un programme de réduction des dépenses de 80 milliards d'euros, pour supprimer totalement le déficit budgétaire (environ 60 milliards) et retrouver ainsi un équilibre primaire pour notre budget. Et le solde serait affecté à des réductions d'impôts, dont 5 milliards pour la suppression de l'ISF.

Cette promesse tient compte aussi de l'évolution de la société, avec le scandale des *Panama papers*. Plus personne ne croit aujourd'hui aux vertus de l'impôt sur la fortune, dont les méfaits ont été amplement démontrés et qui, à l'évidence, ne frappe plus les riches. Aujourd'hui, les Français veulent des vraies mesures, et non des exutoires pour la *gôche* !

La deuxième bonne nouvelle concerne le report de la réforme sur le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Annoncé lors d'une conférence de presse le 16 mars, ce projet devait être examiné dès cet été au Parlement.

Michel Sapin, ministre des Finances, a finalement précisé qu'il serait examiné en fin d'année, en même temps que le projet de loi de finances pour 2017.

Gageons que le Gouvernement annoncera alors un report définitif du texte aux calendes grecques, ce qui serait une très bonne chose, compte tenu des difficultés techniques de mise en place du projet, et du fait que ce dernier ne simplifie absolument pas l'impôt sur le revenu lui-même.

Enfin, le Gouvernement s'attaque aux abus dans le secteur HLM : le projet de loi Égalité et citoyenneté va durcir les conditions du droit au maintien dans les lieux des locataires aisés de ce parc.

Un premier pas (timide) avait été fait par la loi Boutin de 2009, mais le Gouvernement compte aller plus loin : les locataires dépassant de 150 % (et non plus 200 %) les plafonds de ressources devront quitter les lieux dans un délai de 18 mois (au lieu de 3 ans actuellement).

D'autres mesures sont prévues, notamment pour renforcer la part des ménages les plus pauvres dans le parc HLM.

La plainte de l'UNPI devant la Commission européenne, concernant les aides d'État au secteur HLM, n'est peut-être pas étrangère à l'évolution favorable de ce dossier.

© DR

Jean Perrin, président de l'UNPI

À lire dans le prochain numéro - Juin 2016

Syndics, notaires, huissiers... quelle rémunération pour quelles prestations ?

SOMMAIRE

N° 496 - MAI 2016

L'UNPI et les médias 4

Échos 6

Actualités 7

Brèves

Parution du décret état des lieux et vétusté

L'UNPI en actions 10

L'encadrement des loyers bientôt élargi ?

Taxation des loyers fictifs : une rumeur infondée

Le prochain congrès de l'UNPI

Club Jeunes Propriétaires

DOSSIER 12

Gîtes et chambres d'hôtes : du rêve à la réalité

• Par Isabelle Barèges

Décryptage 17

ISF 2016 : comment déclarer vos biens immobiliers ?

• Par Mireille Sarlin

Analyse 21

La loi de 1948 : un régime qui s'éteint progressivement

• Par Bertrand Desjuzeur

Procédure simplifiée de recouvrement des petites créances : un intérêt extrêmement restreint

• Par Me Isabelle Faivre

Qualité de l'habitat 26

Rongeurs, insectes et autres nuisibles : comment s'en débarrasser ?

• Par Céline Capayrou

Quiz 30

Diagnostics techniques à fournir au locataire

Astuce bricolage - Fiche n° 1 31

Plomberie : installer un mitigeur avec douchette

• Par Claude Lermier

Questions/Réponses 34

Location à des étudiants

Location d'une partie de son habitation principale

• Par Arnaud Couvelard

Indices 36

Le tableau de bord du propriétaire

Petites annonces 39